

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Myriam Poitras

<https://www.cadre21.org/membres/8bdae8dd7fe367aba99a3e66>

Date d'obtention : 2022-01-07 15:42:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il y a un protocole très précis à suivre. Aussi, plusieurs outils sont mis à notre disposition afin de faire une intervention structurée et courte dans le temps. Le but est de prendre en charge rapidement la situation afin de limiter les conséquences pour la victime.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je sais maintenant par où commencer si j'ai une telle situation devant moi. La méthode d'intervention Sexto m'aidera à agir rapidement et de manière à respecter la victime tout en étant efficace dans cette démarche.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il ne faut pas catégoriser le type de victime. N'importe qui peut envoyer des photos de lui ou d'elle nue. Il faut garder en tête que tous les élèves sont à risque et donc garder l'oeil ouvert sur les adolescents en général.